

RÈGLEMENT PARTICULIER - CLUB BADMINTON CANET 66
TROPHÉE DEPARTEMENTAL JEUNES n°1 – 20 Octobre 2019
N° Autorisation : en cours

1. Ce tournoi se tiendra selon les règles de la FFBA et le règlement général des compétitions. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
 2. Le juge-arbitre sera monsieur Didier BALAYRE. Ses décisions seront sans appel.
 3. Le tournoi est ouvert aux catégories benjamins, minimes et cadets, juniors. Le tableau proposé est le simple.
 4. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BAD est exigée sur les terrains.
 5. Tout participant doit être en règle avec la Fédération pour la saison 2019/2020 le jour du tirage au sort. Dans le doute, le comité d'organisation se réserve le droit, avec l'accord du juge-arbitre, de refuser une inscription.
 6. Tous les joueurs participant au tournoi doivent s'être acquittés du droit d'inscription d'un montant de 6 € auprès du CBC66. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.
 7. La date limite d'inscription est fixée au 12 octobre 2019. Aucun remboursement de désengagement ne sera effectué après cette date.
 8. Les tableaux seront constitués le 14 octobre 2019 avec une 1ère phase en poules (2 sortants par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4) suivie d'une 2nde phase en élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de modifier le nombre de sortants par poule.
 9. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants pourra être limité. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier.
 10. Les classements affichés et utilisés pour le tirage sont ceux du 3 octobre 2019 publiés sur le site de la FFBA. Les têtes de série seront établies en fonction du CPPP en priorité puis en second lieu à partir du classement.
 11. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec le juge-arbitre, de scinder, regrouper ou supprimer des catégories en fonction du nombre d'inscrits ; de modifier les poules ayant un ou plusieurs absents à condition de ne pas fausser le ou les tableaux modifiés.
 12. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
 13. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des juges-arbitres. Les matches pourront être annoncés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus après l'accord des joueurs concernés).
 14. Après l'annonce de leur match, les joueurs auront 3 minutes pour se préparer et effectuer le test des volants. Passé un délai de 5 min, tout joueur absent pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.
 15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette de rechange, volants, serviette, eau).
 16. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition doit avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
 17. Le temps de repos minimum entre la fin de son match et le suivant est de 20 minutes.
 18. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le juge-arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs.
 19. Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus pour les joueurs classés seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les "RSL Tournay n°3".
 20. Tous les matches se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres pourront être désignés si présents dans la salle.
 21. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en cours de jeu et let au service avec un maximum de 2 remises en jeu successives. Tout volant touchant les filins des panneaux de baskets sera let permanent au service et en jeu.
 22. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juges-arbitre avant son premier match.
 23. Le club badminton Canet 66 décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident en dehors des matches.
 24. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
- Bon tournoi à tous.